

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation : 06/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de VITOT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël LELARGE, Maire de VITOT.

Etaient présents : Mesdames Sylvie MONNIER, Aurélie LEMONNIER-JOUNOT, Nathalie AMEUR, Aline POUPINET, Élodie FORCHER et Messieurs Maximilien CATHERINE, Jean-Michel ROUX, Alain MARÉCHAL, et Hervé RUPIN.

Absents excusés : Christelle GAUDIN, Jeannine ALNET, Yann LEBOURG, Thomas RICHARD et Guillaume LERCIER.

1) Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

→ *Délibération N°22/17*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monnier.

Madame Monnier explique aux membres du Conseil que suite à une circulaire préfectorale du 28 juin 2022, il convient de délibérer au sujet de la nouvelle règle de publicité des actes pris par les collectivités territoriales. En effet, la circulaire met fin à l'obligation d'assurer l'affichage et la publication sur papier et prévoit la publicité des actes sous forme électronique uniquement.

Cependant, une dérogation à cette obligation de dématérialisation est proposée aux communes de moins de 3 500 habitants. Il s'agit pour elles de choisir entre 3 formalités de publicité :

- L'affichage
- La consultation sous forme papier
- La publication sous forme électronique.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, jugent qu'il est opportun de conserver l'affichage qui est régulièrement consulté et qui est accessible à tous.

2) Point sur le terrain Riclin.

Les fouilles archéologiques préventives ont eu lieu du 5 au 9 septembre. Aucune découverte notable n'a été faite.

Pour l'instant les réservations de terrains sont faibles.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu les propriétaires de la parcelle afin de leur proposer d'acheter une bande de terrain le long de la rue Saint Nicolas dans le but d'y créer un chemin piétonnier afin de sécuriser l'accès à l'école. Les propriétaires ont répondu favorablement à cette proposition, sur la base de 1.80 € par m² pour une largeur de 3.50 m.

3) Point sur le dossier de Vitotel.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le dossier de subvention au titre de la DSIL pour ce projet n'a pas abouti pour l'instant.

Cependant, d'après Madame Jezo de la Préfecture d'Évreux, il serait possible de prétendre à la DETR, ce que les services préfectoraux sont en train de vérifier.

4) Point sur le terrain route de Bourghteroulde.

Les préconisations faites par la commission PLU quant à l'aménagement de cette zone et donc à la modification du PLU n'ont pas encore été validées/invalidées par la DDTM, de fait ce dossier est pour le moment en suspens.

5) Point sur les travaux.

- Des travaux de peinture des encadrements de la garderie sont prévus pendant les vacances de la Toussaint (devis de 2 270 €).

- Un devis pour la restauration des bancs de l'église Saint Léger a été demandé. Entreprise Godard : 6 348 € TTC. Un autre devis a été demandé à M. Mariel David.
- Le parking à vélos près de l'école a été fait cet été et un « local » poubelle va être installé.
- Un devis a été demandé pour le curage de la Mare de la Londe (montant : 4 200 € approuvé par le Conseil Municipal).

6) Repas des Aînés.

Le repas des Aînés aura lieu le 6 novembre.

7) Questions diverses.

- Voir pour l'instauration d'un règlement intérieur pour la salle polyvalente suite à des incivilités.